

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
6 décembre 2019

Dossier complet le :  
6 décembre 2019

N° d'enregistrement :  
2019-4427

#### 1. Intitulé du projet

Contrat territorial volet milieux aquatiques sur le bassin versant "Marais Nord Loire"

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Nicoleau Rémy, Président de la CCES

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 7 2 | 7 3 4 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

Communauté de communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25. b) Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau définie à l'article R.214-1 du code de l'environnement

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux en marais : Curage du réseau hydrographique sur 57 593 m répartis sur 6 ans

## 4.2 Objectifs du projet

Le programme d'actions a été élaboré avec l'objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques en optimisant le rapport coût/efficacité, en lien avec les attentes des élus locaux et des financeurs.

Pour les marais, l'ambition affichée est de maintenir une action globale de gestion et de restauration des marais par :

- des travaux ponctuels sur des secteurs à enjeux pour améliorer significativement l'état des fonctionnalités,
- des actions globales permettant d'améliorer durablement les fonctionnalités (gestion des niveaux d'eau, espèces invasives, ...).

Les travaux sur le réseau de canaux visent principalement à rétablir les fonctionnalités des canaux par la remise en eau de ceux-ci et par le rétablissement des connexions.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le curage doit être réalisé suivant la technique du « vieux fonds-vieux bords » qui permet de respecter le dimensionnement des fossés et de maintenir la végétation de berge et en particulier les hélophytes, garant du maintien et de la stabilité de la berge. Les interventions en vue de rétablir la circulation hydraulique du réseau de canaux, devront être menées par tronçon d'une centaine de mètres, sauf dans le cas de canaux complètement atterris. La taille du godet devra être fonction de la taille des fossés à curer. Considérant les rôles biologiques, physico-chimiques et mécaniques de la ceinture végétale en bordure de fossé, sa conservation maximale devra être un objectif prioritaire lors de la réalisation des travaux.

Les canaux seront simplement décapés du dépôt vaseux organique, ces dépôts variant de 0,05 à 1 mètre environ dans les cas les plus extrêmes de sédimentation rencontrés sur les marais du territoire. Les produits extraits pourront être régalez et nivelés soigneusement dans le champ de la pelle et au-delà, dans des parcelles riveraines (de moindre intérêt écologique). Ceci doit être réalisé sans créer de seuil en limite de la zone de régalez, ni de monticule dans les surfaces de régalez. Le dépôt des produits de curage ne doit pas empêcher les relations entre le fossé et les dépressions humides naturelles existantes qui constituent des lieux potentiels de frai pour les poissons.

Là où les produits de curage ne pourront être épanchés (sur les prairies humides oligotrophes classées d'intérêt communautaire en particulier), ils devront être transportés par tout moyen laissé à l'initiative de l'entrepreneur, en tout lieu de dépôt négocié par l'entrepreneur, avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Lors du curage d'un canal, il est par ailleurs préconisé de reprofiler en pente douce les connexions existantes avec des canaux où aucune intervention n'est prévue. On veillera en particulier à intervenir sur le fond des fossés latéraux afin qu'ils débouchent en pente douce au niveau du fond du fossé qui vient d'être curé.

Les techniques de curage suivront les préconisations du Forum des Marais Atlantiques.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'état d'envasement de ces canaux influe sur les différentes fonctionnalités attribuées aux marais. En effet, un envasement important des canaux :

- réduit la capacité de transfert en eau et la capacité de stockage en étiage : Fonction hydraulique,
- réduit la colonne d'eau et accélère le processus d'eutrophisation du milieu, notamment en période estivale : Fonction Qualité de l'eau,
- réduit la capacité des canaux à accueillir une faune et une flore diversifiée : Fonction biologique.

Les travaux sur les réseaux de canaux ont ainsi pour objectif de restaurer les fonctionnalités des marais.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'intérêt général  
Demande d'autorisation environnementale  
Notice d'incidence Natura 2000

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Travaux en marais (3 230 ha) : Curage de canaux primaires et secondaires	57 593 m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Bassin versant "Marais Nord Loire"

7 communes concernées : Malville,  
Savenay, Lavau sur Loire, Bouée,  
Couëron, Cordemais et Saint Etienne  
de Montluc

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- marais du Fresnier (520006601) - zone entre Donges et Cordemais (520006590) - zone de Cordemais à Couëron (520006597) - arrière des marais de la Caudelais à l'étang Bernard (520006598) - vallée de la Loire à l'aval de Nantes (520616267)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bouée Lavau sur Loire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaires communaux des zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Couëron est concernée par le PPRI Loire Aval qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 mars 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans les 2 sites Natura 2000 : - ZSC Estuaire de la Loire (FR5200621) - ZPS Estuaire de la Loire (FR5210103)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le site classé : L'Estuaire de la Loire (Référence : 44 SC 53)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Variable en fonction du type de canal visé (primaire/secondaire) et du taux d'envasement diagnostiqué Le volume des sédiments extraits sera au cours d'une année supérieur à 2 000 m <sup>3</sup>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de curage auront une incidence limitée et temporaire sur la biodiversité lors de la phase de travaux. Des effets positifs sur la qualité de l'eau se feront rapidement sentir après les opérations de curage. L'enlèvement des vases permettra un retour rapide du stade de la dystrophisation à l'eutrophisation, avec une recolonisation progressive du milieu par des espèces plus sensibles. La reconnexion des différents habitats aquatiques (réseaux primaire, secondaire, tertiaire et lit majeur) permettra d'augmenter la diversité biologique et la productivité biologique de ce système aquatique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront avoir un impact temporaire et limité sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, pendant la phase de travaux, mais leur incidence sera à terme, positive.  Les travaux prévus font partie intégrante des actions préconisées dans le document d'objectifs des sites Natura 2000 : Action A.8. Entretien du réseau des canaux et fossés

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir annexe 6.4

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Savenay

le, 29/11/2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

